



## ARRETE RELATIF AUX HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

2026/24

**Le Maire de la commune d'Aubigné,**

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;  
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la demande de Mme MOREL Nathalie en date du 16 juin 2026, sollicitant la commune pour éclairer la rue du Bain pour la fête des voisins du samedi 27 au dimanche 28 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité publique rue de la Mairie durant l'évènement ;

### ARRETE

**Article 1 :** Les conditions d'éclairage nocturne rue du Bain seront modifiées du samedi 27 juin au dimanche 28 juin 2026, dans les conditions définies à l'article 2.

**Article 2 :** Sur la commune d'Aubigné, l'horaire de l'éclairage public sera modifié comme suit :  
- du samedi 27 juin au dimanche 28 juin 2026 : éclairage au coucher du soleil jusqu'à 3h.

**Article 3 :** Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal et d'une communication sur les réseaux (site internet, facebook et panneapocket).

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDE35
- Monsieur le Président du Conseil général
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Aubigné, le 18 juin 2026

Le Maire,  
Bruno RICHARD

